

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT

Comment adhérer ?

1 – COMPLÉTEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION

- Remplissez l'ensemble des informations demandées (questionnaire + bulletin d'adhésion)
- Précisez la date d'effet du contrat*
- Apposez votre signature et le cachet de l'entreprise

** Le montant de la première prime sera calculé au prorata temporis à compter de la date d'effet du contrat, sachant que l'échéance du contrat est au 1er janvier de chaque année.*

2 – JOIGNEZ OBLIGATOIREEMENT LES PIÈCES SUIVANTES

CRÉATEURS	AGENCES EN ACTIVITÉ
<ul style="list-style-type: none">• Bulletin d'adhésion• KBIS ou avis de dépôt• Statuts• Relevé d'identité bancaire• Carte nationale d'identité recto-verso• Curriculum vitae du(des) dirigeant(s) et associé(s)	<ul style="list-style-type: none">• Bulletin d'adhésion• KBIS de moins de 3 mois• Statuts• Attestation «déclaration de chiffre d'affaires» ci-jointe complétée• Relevé d'identité bancaire• Carte nationale d'identité recto-verso du(des) dirigeant(s)

3 – MODALITÉS D'ADHÉSION

- À réception du bulletin d'adhésion, du questionnaire, de l'intégralité des pièces demandées et de l'accord, nous créons votre dossier.
- Nous vous envoyons directement les attestations de responsabilité civile professionnelle.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT

Bulletin d'adhésion – Conditions particulières

À retourner à:
Verspieren
Département des Intermédiaires
Assurance, Crédit et Caution
15, rue du Landy
93218 La Plaine Saint-Denis Cedex

ADHÉRENT

Nom ou raison sociale :
Forme juridique : N° Siren :
Adresse du siège social :
Code postal : Ville :
Téléphone : Télécopie :
E-mail :
Représentant(s) légal(aux) :
Date(s) et lieu(x) de naissance :
Date de création : Effectif :
N° Orias : Capital :
Groupe de société(s) : Syndicat professionnel :
Autres activités exercées :

ANTÉCÉDENTS DU RISQUE PROPOSÉ IOBSP*

Assureur précédent

Le risque proposé a-t-il été assuré au cours des 24 derniers mois ?

Oui Non

Si oui, précisez le nom de l'assureur : le numéro de contrat :

Avez-vous fait l'objet d'une résiliation à l'initiative d'un précédent assureur ?

Oui Non

Si oui, précisez le nom de l'assureur, le n° du contrat et le motif de la résiliation :

Sinistres

Avez-vous fait l'objet de réclamations au cours des cinq dernières années (que vous ayez été assuré ou non) ?

Oui Non

Si oui, donnez toute précision, éventuellement par note annexe, sur les dates, causes, circonstances et suites financières de ces réclamations :

Avez-vous connaissance d'un fait quelconque vous permettant de penser que votre responsabilité professionnelle puisse être ultérieurement recherchée par un assuré, un établissement de crédit ou de paiement ou un tiers ?

Oui Non

Si oui, précisez :

GARANTIES DE BASE

RCP* COURTIER EN OPÉRATIONS DE BANQUE

Couverture : 500 000 € par sinistre et 800 000 € par an

Franchise : 20% du montant du sinistre avec un maximum de 4 000 €

Coût : voir chapitre « MONTANT DES COTISATIONS TTC »

RCP* MANDATAIRE D'INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE

Couverture : 500 000 € par sinistre et 800 000 € par an

Franchise : 20% du montant du sinistre avec un maximum de 4 000 €

Coût : voir chapitre « MONTANT DES COTISATIONS TTC »

GARANTIE OPTIONNELLE

En l'absence de réponse, la garantie ne sera pas souscrite

RCP* MANDATAIRE D'INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES EMPRUNTEUR

Couverture : 1 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Franchise : 20% du montant du sinistre avec un maximum de 6 000 €

Coût : voir chapitre « MONTANT DES COTISATIONS TTC »

* Responsabilité civile professionnelle

MONTANT DES COTISATIONS TTC

Chiffre d'affaires de référence : n-2. Exemple : Pour 2023 la référence est l'année 2021.

GARANTIES	CA DE RÉFÉRENCE	PRIME ANNUELLE**
Courtier en opérations de banque	jusqu'à 100 000 €	400 €
	de 100 001 € à 200 000 €	515 €
	à partir de 200 001 €	0,37 %
Mandataire d'intermédiaire en opérations de banques	Jusqu'à 100 000 €	360 €
	de 100 001 € à 200 000 €	420 €
	de 200 001 € à 400 000 €	0,19 %
Courtier en opérations de banque + Mandataire d'intermédiaire en assurance emprunteur	jusqu'à 100 000 €	790 €
	de 100 001 € à 200 000 €	990 €
	à partir de 200 001 €	0,37 %
Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque + Mandataire d'intermédiaire en assurance emprunter	jusqu'à 100 000 €	690 €
	de 100 001 € à 200 000 €	750 €
	de 200 001 € à 400 000 €	0,19 %

**Prime calculée sur la base d'un paiement annuel

Frais de fractionnement dans le cas d'un paiement au semestre : 50 € par an

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT D'ASSURANCE RCP IOBSP

Introduction

La loi 2005-1564 du 15 décembre 2005 et ses textes d'application imposent aux intermédiaires en assurance de préciser par écrit un certain nombre d'informations lors de la remise d'un projet ou d'une proposition de contrat. Le présent document répond à cette obligation d'information.

1. Mentions légales

(art. R. 520-1 du Code des assurances)

Ces mentions figurent en bas de la présente page, en particulier notre numéro d'immatriculation au registre des intermédiaires en assurance. Il est aussi précisé qu'aucun assureur ne détient plus de 10% de notre capital ou n'est détenu à plus de 10% par nous.

2. Informations concernant l'analyse du marché

(art. L. 520-1-II-b du Code des assurances)

a) Vos caractéristiques et besoins sont précisés sur ce document.

b) Sur la base de ces éléments d'information et compte tenu de notre expérience et de notre réputation sur votre secteur d'activité, nous avons questionné les assureurs

avec lesquels nous avons élaboré toute une gamme de services et de contrats adaptés à vos besoins.

Nous recommandons les offres émanant de la compagnie ALLIANZ (responsabilité civile professionnelle). Le projet issu des propositions négociées avec cette compagnie vous est remis avec le présent document. Il est constitué des pièces suivantes : conditions générales, conditions particulières et proposition tarifaire.

c) Notre recommandation est fondée sur les critères suivants :

- meilleur rapport garanties/cotisation ;
- adéquation d'ensemble avec les besoins exprimés ;
- sérieux et expérience de ces assureurs dans la gestion et dans le traitement des sinistres.

3. Contrôle et décision

Malgré le temps et l'expertise que nous avons consacrés à votre dossier, une lecture attentive du projet est nécessaire pour le cas où vous voudriez modifier ou corriger tel élément ou tel paramètre. Nous sommes à votre entière disposition pour cela et pour vous permettre de décider en connaissance de cause.

Les exclusions suivantes complètent les conditions particulières, leurs éventuelles annexes et Conventions spéciales, les éventuels avenants mis en place, ainsi que les dispositions générales et prévalent sur toutes clauses contraires stipulées aux dits documents contractuels.

EXCLUSION APPLICABLE A LA GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Outre les exclusions prévues dans les Dispositions Générales de votre contrat, sont également exclus :

- Les dommages immatériels non consécutifs résultant d'un événement cyber.

EXCLUSIONS GENERALES

L'exclusion 3.1.6 des Dispositions Générales du contrat est abrogée. Elle est remplacée par l'exclusion suivante :

Outre les exclusions générales prévues dans les Dispositions Générales de votre contrat, sont également exclus au titre de l'ensemble des garanties :

Les frais et honoraires suivants consécutifs à un événement cyber :

- Les frais et honoraires de notification de la violation des données de l'assuré, engagés par lui-même,
- Les frais et honoraires exposés par l'assuré à l'occasion des requêtes, enquêtes ou investigations menées par un régulateur à son encontre,
- Les frais et honoraires exposés par l'assuré à l'occasion d'une enquête ou investigations diligentée(s) par ses soins,
- Les frais et honoraires de prévention d'un sinistre.

DÉFINITIONS

Evènement Cyber :

- Tout traitement non autorisé de données détenues ou utilisées par l'assuré,
- Toute violation de la législation ou réglementation relative à la conservation ou à la protection des données,
- Toute défaillance de la sécurité d'un réseau relevant du système informatique de l'assuré,
- Toute atteinte aux données de tiers pour autant qu'elle soit la conséquence d'une défaillance de la sécurité d'un réseau relevant de système informatique de l'assuré.

Données

Les données comprennent, sans toutefois s'y limiter, les données à caractère personnel, les faits, les concepts et les informations, les logiciels ou autres instructions codées d'une manière formelle et utilisables pour les communications, l'interprétation ou le traitement.

Données à caractère personnel

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Traitement

Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Atteinte aux Données

Toute perte, destruction, corruption de données liées à une défaillance de la sécurité d'un réseau.

Système informatique de l'Assuré

Tout système informatique (comprenant tout matériel informatique, tout logiciel et/ou programme informatique) ou objet connecté dont l'assuré est locataire, propriétaire ou exploitant ou qui est mis à sa disposition ou qui lui est accessible aux fins de stockage et/ou de traitement des données.

Défaillance de la Sécurité d'un réseau

Toute défaillance technologique non matérielle de la sécurité d'un système informatique et/ou toute défaillance d'autres mesures de sécurité technologiques ayant entraîné un accès non autorisé et/ou un vol de données, une perte du contrôle opérationnel des données, une transmission de virus ou de code malveillant, un déni de service.

Les données personnelles collectées par Verspieren, responsable de traitement, à travers ce formulaire sont destinées à la gestion et l'exécution du contrat Responsabilité civile professionnelle. Vous êtes informés que vos données personnelles pourront également être utilisées à des fins de gestion des opérations de prospection et de la relation commerciale entre professionnels, de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme. Conformément à la réglementation relative à la protection des données issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil Européens, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données personnelles ainsi que la limitation de leur traitement. Pour exercer ces droits, veuillez adresser votre demande à dpo@verspieren.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement fait de vos données n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la Politique de protection des données à caractère personnel disponible sur le site www.verspieren.com.

Je m'oppose à recevoir des offres commerciales de la part de Verspieren

En cochant cette case, je m'oppose à ce que Verspieren communique mes données personnelles à des tiers partenaires de Verspieren, à des fins de gestion d'opération de prospection et de relation commerciale.

Date d'effet souhaitée*

/ /

* Ne peut être antérieure à la date de signature du bulletin

Les garanties s'exercent conformément aux clauses et conditions du contrat et selon le tableau des garanties et des cotisations annexé dont l'assuré reconnaît avoir pris connaissance et reçu un exemplaire.

Cadre réservé à Verspieren

Adhésion N°:	
Contrat N°:	
Date d'échéance:	1 ^{er} janvier
Date d'effet:	

Fait à :

Le :

L'adhérent

L'assureur (Verspieren par délégation)

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT

Tableau des garanties

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

Responsabilité civile professionnelle

Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP)

courtier, mandataire exclusif, mandataire non exclusif, démarchage bancaire

Couverture : 500 000 € par sinistre et 800 000 € par an

Franchise : 20 % du montant de l'indemnité due sans minimum avec un maximum de 4 000 €

Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA)

Assurance emprunteur

Couverture : 1 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Franchise : 20 % du montant de l'indemnité due sans minimum avec un maximum de 6 000 €

Responsabilité civile exploitation : voir tableau des garanties joint

Défense pénale et recours : voir tableau des garanties joint

MONTANT DES COTISATIONS TTC

Chiffre d'affaires de référence : n-2. Exemple : Pour 2023 la référence est l'année 2021.

GARANTIES	CA DE RÉFÉRENCE	PRIME ANNUELLE*
Courtier en opérations de banque	jusqu'à 100 000 €	400 €
	de 100 001 € à 200 000 €	515 €
	à partir de 200 001 €	0,37 %
Mandataire d'intermédiaire en opérations de banques	Jusqu'à 100 000 €	360 €
	de 100 001 € à 200 000 €	420 €
	de 200 001 € à 400 000 €	0,19 %
Courtier en opérations de banque + Mandataire d'intermédiaire en assurance emprunteur	jusqu'à 100 000 €	790 €
	de 100 001 € à 200 000 €	990 €
	à partir de 200 001 €	0,37 %
Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque + Mandataire d'intermédiaire en assurance emprunter	jusqu'à 100 000 €	690 €
	de 100 001 € à 200 000 €	750 €
	de 200 001 € à 400 000 €	0,19 %

*Prime calculée sur la base d'un paiement annuel

Frais de fractionnement dans le cas d'un paiement au semestre : 50 € par an

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT

Attestation

À retourner complétée à l'adhésion (sauf en cas de création) et chaque année dès que possible et au plus tard le 30 juin à :

Verspieren –
Département des Intermédiaires
Assurance, Crédit et Caution
15, rue du Landy
93218 La Plaine Saint-Denis Cedex

Je soussigné(e),

Représentant la société ci-dessous désignée,

Raison sociale :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

N° RCS :

1. Dernier exercice comptable allant :

Du : au :

2. A réalisé, au cours de l'exercice considéré un chiffre d'affaires hors taxes s'élevant à :

Activité IOBSP/MIOBSP* €

Activité MIA ** €

* Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement / Mandataire d'IOBSP

** Mandataire d'intermédiaire d'assurance

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature